## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté – Egalité - Fraternité

## DÉCISION DU MAIRE EN DATE DU 03 janvier 2022

\_=\_=\_= N° 2

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 Mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

## **DÉCIDE**:

De renoncer au droit de préemption sur les terrains cadastrés AH 391, AH 393, d'une contenance totale de 896 m² sis 27 rue des Marais, Hameau de Baillon et appartenant à Madame MORINI.

Le Maire,

Claude KRIEGUER